



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2022-426 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343 afin de modifier diverses dispositions

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2022, le conseil a adopté le Projet de Règlement numéro 2022-426 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343 afin de modifier diverses dispositions.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **17 janvier 2023 à 19 h** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2022-426 a pour objet de permettre :

- a) D'ajouter une exception quant à la profondeur des lots pour les terrains bénéficiant de droits acquis résidentiels en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;
- b) De corriger ou préciser certaines dispositions ;
- c) Le versement d'une contribution pour fins de parc complémentaire lorsqu'une contribution inférieure à 10% a été versée antérieurement.

4. Territoire visé

Le projet de Règlement numéro 2022-426 s'applique à tout le territoire de Sainte-Martine.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 10 janvier 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

